

DECLARATION DU SE-UNSA à l'ouverture de la FPMA intra des enseignants d'EPS



Le vendredi 14 Juin 2019,

Une nouvelle fois, c'est dans un contexte social difficile, avec la mise en place aux forceps de la réforme des lycées notamment, mais aussi le manque de considération des enseignants, que s'ouvre cette FPMA 2019.

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnels administratifs pour leur travail qui nous a permis d'obtenir les documents avec plus d'une semaine d'avance. Ce temps nous a permis de travailler avec sérénité et faire part de nos différentes propositions au service du Rectorat afin d'améliorer la situation de chacun et de garantir l'équité.

Cette année, 209 demandes de mutation ont été exprimées soit une augmentation de 18 demandes par rapport à l'année précédente. 80 collègues ont obtenu une mutation soit 38,3% des participants. Reste en suspens celui du LP2I de Jaunay-Clan et celui du collège Jean Moulin à Montmorillon.

Si la FPMA valide les propositions SE-UNSA cela permettra d'améliorer la situation de 16 collègues.

Concernant les SPEA, nous espérons que les exigences des fiches de poste seront bien respectées.

**N O U S
ENSEIGNANTS
D'EPS
SE-Unsa**

Il nous semble un non-sens de demander la possession d'un diplôme d'Etat de niveau 3 sur la fiche de poste et de recruter à titre définitif un enseignant qui ne remplirait pas cette exigence. Cela serait un mauvais signal envoyé aux collègues sur ces recrutements spécifiques, où l'équité serait mise à mal. Le SE-UNSA interpelle quant à la nécessité de ces postes qui bloquent le mouvement et permettent une entrée facilitée dans des communes particulièrement demandées.

Le SE-UNSA déplore, cette année encore, le sort réservé aux TZR. Déjà déficitaires en nombre lors de la dernière année scolaire 2018/2019, les TZR vont devenir une denrée rare. En effet, sur la totalité des TZR de l'académie, 26 ont obtenu une mutation en poste fixe ou sont partis à la retraite et seuls, 3 sont entrés dans l'académie soit une perte de 23 postes à temps complet. Dans ce contexte, la situation devient particulièrement préoccupante dans les différents départements de l'académie. De façon plus détaillée, il reste 9 TZR en Vienne, 12 dans les Deux Sèvres, 15 en Charentes et 29 en Charente-Maritime. Nous nous étonnons du peu d'ouverture de poste, seuls 3 ZR en Charente. Pour des raisons économiques, le ministère a pour objectif, ce que nous regrettons fortement, de remplacer les TZR par des contractuels vacataires. Pourtant, même en utilisant ces personnels, leur nombre reste insuffisant pour pallier les besoins en remplacements (un grand nombre de suppléances n'a pas été réalisé faute de remplaçant cette année). De plus, leur statut, plus que précaire ne les incite pas à accepter des remplacements loin de leur domicile et n'incite pas plus les potentiels prétendants. Nous espérons que ces nouveaux collègues auront la possibilité de se former en ayant accès aux formations disciplinaires même en cas de recrutement en cours d'année.

Dans cette même logique économique, l'obligation de réaliser une 2^{ème} heure supplémentaire sans possibilité de refus ne nous satisfait pas et ne pourra résoudre les problèmes. Par ce système, le Ministère compte pallier le manque d'enseignants, le métier étant fortement dévalorisé et manquant de plus en plus d'attractivité.

Dans la continuité du mouvement, le SE-UNSA restera vigilant vis-à-vis des couplages des BMP et demande la plus grande cohérence en privilégiant un éloignement géographique restreint et une participation à une seule AS. Le respect des zones départementales doit être de rigueur sauf cas exceptionnel et accepté par le TZR concerné, les différentes situations devant être étudiées au cas par cas.

Nous remercions pour leur disponibilité et leur efficacité, au nom de nos collègues EPS, les personnels administratifs du rectorat en charge du mouvement EPS.

Les élus du personnel EPS au titre du SE-Unsa

BARRES EPS 2015 – 2019



Attention en 2019 : les points d'ancienneté de poste ont doublé et ainsi que les points agrégés.

Code discipline	Discipline	Année	DPT 16	DPT 17	DPT 79	DPT 86
L1900	EPS	2015	232	687,2	205	428,2
		2016	348,2	505,2	304	21
		2017	428,2	488,2	246,2	346,2
		2018	358,2	513	125	38
		2019	175,2	783	388,2	21
		Année	ZR 16	ZR 17	ZR 79	ZR 86
		2015	38	319	121	45
		2016	321,2	408,2	-	428,2
		2017	188	398,2	41	321,2
		2018	1434,2	532,2	365,2	-
		2019	259,2	-	-	-

Nos élus en CAPA pour le SE-UNSA :



Magali JOUSSEAUME-MONTEL

Elue EPS Classe Normale



06 17 14 32 51

@ magali-Edi.Jousseume-Montel@ac-poitiers.fr



Sophie SARTI-PEINTURIER

Elue EPS Classe Normale



06 86 76 71 03

@ c.sarti@wanadoo.fr

Yannick PERATI

Elue EPS Hors Classe

Patrick SIRET

Elu EPS Hors Classe